

C. Une organisation fonctionnelle appelant des ajustements en matière de lisibilité et de pilotage

Les travaux confirment que l'organisation actuelle :

- Permet d'assurer la continuité du service public d'éducation ;
- Repose sur des pratiques de coopération installées.

Toutefois, elle présente des limites structurelles :

- Complexité des procédures ;
- Duplication de certaines fonctions ;
- Difficulté de pilotage global des moyens et des ressources.

D. Une évolution attendue vers une meilleure articulation entre compétences, organisation et moyens

Les analyses convergent vers la nécessité de faire évoluer le cadre actuel, afin de :

- Mieux aligner :
 - La compétence éducative du Pays,
 - L'organisation administrative,
 - Les moyens mobilisés ;
- Renforcer la cohérence du pilotage du système éducatif ;
- Améliorer la lisibilité pour les établissements, les personnels et les partenaires.

E. Une transformation qui relève de choix d'arbitrage

Les travaux montrent que les évolutions envisageables ne relèvent pas uniquement d'ajustements techniques.

Elles impliquent des choix structurants portant sur :

- Le niveau d'intégration des fonctions de gestion ;
- Les modalités de pilotage partagé ;
- L'équilibre entre maintien des organisations existantes et évolution vers des modèles plus intégrés.

À ce stade :

- Les analyses sont largement consolidées ;
- Les principales lignes d'évolution sont identifiées.

Dans un cadre de travail partagé, la suite des travaux relève désormais de choix d'arbitrage à conduire conjointement, dans le cadre du dialogue entre l'État et le Pays.

V. Niveau global d'avancement

À ce stade, les travaux peuvent être caractérisés comme suit :

- Une phase de diagnostic approfondi largement engagée, avec des constats consolidés sur plusieurs thématiques ;
- Une phase de formulation de propositions en cours, avec des niveaux d'avancement variables selon les sujets ;
- Des éléments de convergence significatifs, ainsi que des arbitrages restant à conduire sur les points les plus structurants.

Les échanges engagés entre l'État et le Pays ont permis d'alimenter ces travaux de manière constructive.

La poursuite de ces échanges s'appuiera sur les éléments désormais consolidés, en vue de préparer les arbitrages nécessaires.

VI. Points de vigilance et facteurs de réussite

• Points de vigilance

- Complexité du cadre juridique et institutionnel ;
- Nécessité de garantir un équilibre entre les compétences de l'État et celles du Pays ;
- Enjeux en matière de structuration des chaînes de gestion des ressources humaines et d'organisation du pilotage ;
- Soutenabilité financière des évolutions envisagées.

• Facteurs de réussite

- Qualité du dialogue entre l'État et la Polynésie française, d'ores et déjà engagé dans un cadre constructif ;
- Sécurisation juridique des évolutions ;
- Progressivité et accompagnement des transformations ;
- Capacité à conduire les arbitrages sur les sujets structurants identifiés (ressources humaines, inspection, enseignement privé).

VII. Prochaines étapes

Les prochaines étapes des travaux portent sur :

- La consolidation des propositions au niveau du comité de rédaction ;
- La préparation des arbitrages politiques ;
- La poursuite et l'approfondissement du dialogue entre l'État et le Pays ;
- La rédaction du projet de convention et sa validation institutionnelle.

Pour conclure, les travaux engagés traduisent une dynamique structurée et progressive, conduite dans un cadre de dialogue constructif entre l'État et la Polynésie française.

Ils permettent d'objectiver les enjeux, de clarifier les organisations et de préparer un cadre contractuel renouvelé, fondé sur des constats partagés et des perspectives d'évolution identifiées.

La future convention État-Pays constitue, à ce titre, un levier essentiel pour renforcer la cohérence, la lisibilité et l'efficacité du système éducatif polynésien, au service de la réussite de tous les élèves. Elle constitue également un cadre privilégié de consolidation du partenariat entre l'État et la Polynésie française, au service d'un pilotage plus cohérent et plus lisible du système éducatif.

1.2.21 Plan de prévention et de promotion de la santé, Plan cancer et Schéma d'organisation sanitaire

Plan de prévention et de promotion de la santé 2026 – 2036

Du 24 au 26 mars 2025, le ministère de la Santé a organisé le séminaire « Arata'i ora » consacré à la prévention en santé publique. Cet événement a réuni professionnels de santé, maires et conseils municipaux des îles, représentants associatifs et acteurs de la société civile.

Ce séminaire a constitué le point de départ de la démarche d'élaboration participative du Plan de prévention de la santé 2026-2036, articulée autour de trois priorités de santé publique identifiées comme urgentes :

- L’obésité ;
- Les addictions et notamment la consommation d’Ice ;
- La prévention des cancers.

Par ailleurs, un état des lieux de la santé environnementale en Polynésie a été engagé en vue d’élaborer le futur Plan de santé global.

Plan cancer

Le bilan du Plan cancer 2018-2022 a été dressé et les travaux relatifs au nouveau Plan cancer ont débuté.

Schéma d’organisation sanitaire (SOS) 2026 - 2031

Les travaux relatifs à l’élaboration du Schéma d’Organisation Sanitaire (SOS) 2026-2031 se sont poursuivis en 2025. Le projet de schéma a été transmis au CESEC en novembre 2025, avant la transmission du projet de délibération portant son approbation à l’Assemblée de la Polynésie française en 2026.

1.2.22 Schéma directeur de la jeunesse

1. Cadre général, portée et adoption

Le Schéma directeur de la jeunesse (SDJ) 2025-2035 « Forever Young 2025 - U’i ‘āpī, ‘a hi’o ātea ! » a été adopté à l’unanimité par l’Assemblée de la Polynésie française le 24 avril 2025. Il constitue le premier schéma directeur adopté et déployé à l’échelle de l’ensemble de la Polynésie française, témoignant d’une volonté politique inédite de structurer une politique publique dédiée à la jeunesse sur l’ensemble du territoire.

Le SDJ fixe un cadre commun d’intervention et de coordination pour les acteurs publics et partenaires. Il est structuré autour de cinq objectifs spécifiques et de cinquante-cinq actions, déclinées en plan d’actions à horizon 2030.

L’ambition générale du schéma se traduit en cinq objectifs spécifiques, qui structurent l’action publique et l’organisation des travaux des équipes projets :

- Objectif spécifique n°1 : Agir pour le bien-être physique et mental de tous les jeunes.
- Objectif spécifique n°2 : Vaincre l’injustice sociale, les déséquilibres territoriaux et la reconduction générationnelle de la précarité.
- Objectif spécifique n°3 : Assurer un parcours éducatif adapté à chaque jeune.
- Objectif spécifique n°4 : Accroître l’autonomie et l’insertion professionnelle des jeunes adultes.
- Objectif spécifique n°5 : Encourager l’engagement communautaire et les initiatives citoyennes et culturelles par et pour la jeunesse.

2. Gouvernance, COPIL Jeunesse et lancement de l’Observatoire en 2025

L’année 2025 a permis d’installer la gouvernance de mise en œuvre du Schéma directeur de la jeunesse (SDJ) autour du Comité de pilotage de la politique de la jeunesse (COPIL

Jeunesse) et de l’Observatoire de la Jeunesse de Polynésie française, tous deux créés par le Conseil des ministres.

Le premier COPIL Jeunesse s’est tenu le jeudi 10 juillet 2025. L’ordre du jour portait sur la présentation et la validation des projets permettant la mise en œuvre du plan d’actions 2030 du SDJ. À l’issue de la présentation, les 55 actions du schéma ont été traduites en 37 projets structurants, phasés jusqu’en 2030. Un budget de 110 millions de FCFP est prévu et mobilisé sur les crédits affectés au SDJ.

S’agissant de l’Observatoire de la Jeunesse, outil stratégique destiné à fédérer les données, définir des indicateurs de suivi alignés sur les objectifs du SDJ, et appuyer le pilotage et l’évaluation de la politique publique jeunesse (avec l’appui de l’ISPF), les travaux de structuration ont débuté fin 2025, dans une logique de montée en charge progressive sur la période 2025–2026.

3. Travaux 2025 des équipes projets : synthèse

En 2025, la mise en route opérationnelle s’est organisée autour d’équipes projets thématiques. Les travaux ont principalement porté sur le cadrage, la traduction des actions en projets, la rédaction des fiches projets, et la préparation des arbitrages présentés au COPIL.

Les trajectoires prévisionnelles d’avancement et l’état d’avancement à fin 2025 se déclinent de la manière suivante :

Objectifs spécifiques	Actions / Projets	Prévision fin 2025	Constat 2025*
OS1 – Bien-être physique et mental	12 / 10	20%	9%
OS2 – Injustice sociale	12 / 8	12%	22%
OS3 – Parcours éducatif adapté	9 / 5	16%	20%
OS4 – Autonomie & insertion pro	11 / 6	20%	20%
OS5 – Engagement citoyen & initiatives	11 / 8	14%	10%
Total SDJ	55 / 37	16%	16%

* Constat 2025 : Il traduit la progression des travaux et ne constitue pas un indicateur d’impact.

2 Situation économique, sociale et financière

2.1 Présentation du contexte socio-économique et financier de la Polynésie française

Le contexte économique mondial